

**PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2022-2023



**Société du Centre des congrès
de Québec**



MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au Centre des congrès de Québec, le développement durable fait partie de nos valeurs, et ce, depuis notre ouverture en 1996. Depuis plus de 25 ans, au fil des milliers d'événements accueillis, nous avons toujours été en quête d'améliorer nos pratiques pour qu'elles soient le plus vertes possible. D'ailleurs, nous avons souligné cette année les 15 ans de notre programme clé en main pour l'organisation d'événements écoresponsables. Si aujourd'hui c'est une notion qui fait partie des habitudes, en 2007 cet accompagnement était une nouveauté dans le milieu et faisait du Centre des congrès de Québec le premier au Canada à lancer une telle initiative.

Depuis l'instauration de la *Loi sur le développement durable* du gouvernement du Québec en 2006, la Société du Centre des congrès de Québec poursuit les initiatives amorcées et continue de structurer ses efforts afin de répondre adéquatement aux objectifs proposés par le gouvernement.

Investie dès ses débuts envers le développement durable, la Société est fière de poursuivre son engagement. Son plan d'action 2022-2023 se veut en continuité avec le précédent. Il intègre des gestes visant l'amélioration en continue de ses performances dans trois axes identifiés en 2015, soit l'*Approfondissement de la culture organisationnelle*, la *Recherche et l'innovation* et la *Collaboration et partage d'expertise*.

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre-Michel Bouchard". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Pierre-Michel Bouchard
Président-directeur général

1 STRUCTURE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

Dans la continuité du plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 et 2021-2022, la Société a maintenu la structure de son PADD selon trois axes principaux d'intervention. La priorisation des actions a été élaborée en fonction des directives du Décret 512-2021 et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Déclinés en cinq thématiques plus spécifiques, les axes d'intervention ont permis de déterminer 14 actions cohérentes à sa démarche.

La directive 1.3 du Décret 512-2021 « Offrir un soutien financier durable » n'a pas été retenue car la Société n'administre aucun programme de soutien financier normé.

TROIS AXES D'INTERVENTION, QUATRE THÉMATIQUES ET DOUZE ACTIONS

1. Approfondissement de la culture organisationnelle

Thématique 1 : L'humain

- Actions 1 et 2

Thématique 2 : Les pratiques

- Actions 3 à 8

2. Recherche et innovation

Thématique 3 : Efficacité énergétique du bâtiment

- Action 9 et 10

3. Collaboration et partage d'expertise

Thématique 4 : Ici et ailleurs

- Actions 11 et 12

2 GOUVERNANCE

La Société a mis sur pied différents groupes de travail lui permettant d'alimenter la réflexion et d'assurer un suivi adéquat dans le cadre de sa démarche de développement durable. Ces groupes de travail tentent de rejoindre toutes les directions de la Société, afin de permettre une réflexion complète répondant aux besoins de chacun.

Groupe de travail	Objectifs	Membres
Comité de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le leadership du développement durable au sein de l'organisation • Élaborer les PADD et en assurer le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de chaque direction de la Société
Comité de gestion de matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les processus de gestion des matières résiduelles du Centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Des représentants de chacune des entreprises sous-traitantes ayant à participer à la gestion des matières résiduelles
Comité de qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de vie au travail sous différents aspects, dont la reconnaissance du personnel et la promotion des valeurs de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de chaque direction de la Société
Comité de santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une amélioration continue des mesures de prévention et de santé et sécurité au travail dans les opérations du Centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq membres du personnel de la Société, dont le chef de la sécurité et de la prévention
Comité de gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'élaboration, le suivi et la tenue à jour du Système de gestion environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Variable selon les aspects traités. Sous la responsabilité du superviseur en électromécanique

3 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

AXE D'INTERVENTION 1 : Approfondissement de la culture organisationnelle

La culture organisationnelle étant générée tant par les décisions administratives que le comportement et les valeurs du personnel de l'organisation, il est nécessaire de créer et de maintenir une cohérence entre ces deux pôles à travers l'évolution de l'organisation.



THÉMATIQUE 1 – L'HUMAIN

ACTION 1

Sensibiliser davantage le personnel sur les pratiques en développement durable du Centre.

Indicateur

Mise à jour du contenu en développement durable dans le cahier d'accueil des nouveaux employés.

Cible

Avoir intégré le nouveau contenu au cahier d'accueil.

ACTION 2

Ajouter un service de télémédecine au Programme d'aide aux employés et à la famille.

Indicateur

Date de début du service.

Cible

Offrir le service en date du 31 mars 2023

Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020

- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020

- 5.1 Fournir l'adoption de saines habitudes de vie (Contribution indirecte).

THÉMATIQUE 2 – LES PRATIQUES

ACTION 3

Intégrer l'outil d'évaluation en durabilité du MELCC comme aide à la décision pour les projets structurants du Centre

Indicateur

Nombre de projets ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité.

Cible

Avoir complété minimalement l'évaluation de la durabilité pour un projet.

Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020

- 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Contribution aux directives du Décret 512-2021

- 1.2 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

ACTION 4	Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020
Mettre à jour la politique d'acquisition responsable.	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique
Indicateur	
Date du dépôt de la politique révisée.	
Cible	Contribution aux directives du Décret 512-2021
Avoir déposé la politique d'acquisition responsable révisée.	1.1 S'approvisionner de façon responsable

ACTION 5	Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020
Évaluer la proportion des acquisitions responsables effectuées en 2022-2023 par le Centre.	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique
Indicateur	
Proportion des acquisitions responsables effectuées dans l'année.	
Cible	Contribution aux directives du Décret 512-2021
Avoir évalué la proportion d'acquisitions responsables pour au moins un indicateur dans l'année.	1.1 S'approvisionner de façon responsable

ACTION 6	Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020
Dresser une banque de fournisseurs offrant des produits et services écoresponsables ou ayant une valeur sociale ajoutée.	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique
Indicateur	
Degré d'avancement de l'élaboration de la banque de fournisseurs.	4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (contribution sociale)
Cible	Contribution aux directives du Décret 512-2021
Avoir fini d'élaborer la banque de fournisseurs.	1.1 S'approvisionner de façon responsable
	4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (contribution sociale)

ACTION 7	
Mettre à l'essai l'utilisation de tablettes électroniques afin de réduire l'impression papier de scénarios d'événements.	Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020
Indicateur	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique
Nombre d'événements dans lesquels les tablettes sont mises à l'essai.	
Cible	
Mettre les tablettes à l'essai pour 5 événements et identifier ceux pour lesquels l'utilisation de tablettes est appropriée.	
ACTION 8	
Diminuer l'utilisation de plastique à usage unique au Centre.	Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020
Indicateur	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique
Inventaire des produits de plastique à usage unique au Centre.	
Cible	
Avoir complété l'inventaire.	

AXE D'INTERVENTION 2 : Recherche et innovation

Riche de son cheminement et de ses accomplissements en matière de développement durable, la Société arrive maintenant à un carrefour où l'analyse de projets futurs est de mise. Tout en poursuivant les actions mises en place par le passé et en continuant d'optimiser la mécanique actuelle, un intérêt particulier sera porté à la recherche et l'innovation.



THÉMATIQUE 3 – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

ACTION 9

Poursuivre le remplacement des systèmes d'éclairage par des LED dans les salles d'atelier.

Indicateur

Degré d'avancement du remplacement des systèmes d'éclairage.

Cible

Avoir terminé le remplacement des systèmes d'éclairage pour au moins 5 nouvelles salles.

Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020

8.1 Améliorer l'efficacité énergétique

ACTION 10	Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
Comptabiliser les principales sources d'émissions de GES du Centre.	
Indicateur Mise en place d'un système de suivi des émissions de GES.	
Cible Avoir mis en place un système de suivi permettant d'évaluer les émissions de GES de catégories 1 et 2 du Centre.	

AXE D'INTERVENTION 3 : Collaboration et partage d'expertise

La collaboration étant l'un des mots clés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, nous avons décidé d'en faire une priorité et de l'intégrer dans toutes les sphères de nos activités. Prôner un partage d'expertise afin de répondre à des intérêts communs et de créer de la nouveauté, voilà ce que nous recherchons par la collaboration avec nos pairs.



THÉMATIQUE 4 – ICI ET AILLEURS

ACTION 11

Assurer une meilleure diffusion des bonnes pratiques en matière d'événements écoresponsables auprès de notre clientèle.

Indicateur

Intégration de nouveau contenu sur les événements écoresponsables dans le guide client.

Cible

Avoir intégré le nouveau contenu au guide client.

Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020

- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

ACTION 12

Élaborer un rapport de performance en développement durable pour certains événements du Centre.

Indicateur

Identification des indicateurs de performance et des données à inclure au rapport.

Cible

Avoir identifié les informations à inclure au rapport et en avoir complété une première mouture.

Contribution à la Stratégie Gouvernementale de Développement Durable 2015-2020

- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

- A. Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission et le champ d'intervention de l'organisation.
- B. Cet objectif ne cadre pas dans les priorités d'intervention ciblées pour la période couverte par le présent PADD.

Objectifs gouvernementaux non retenus	Motif	Information supplémentaire
ORIENTATION 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.		
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.	A	
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.	B	
ORIENTATION 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable.		
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.	A	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.	A	
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.	A	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.	A	

ORIENTATION 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.		
3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.	A	
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratique de la société.	A	
ORIENTATION 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.		
4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables.	B	
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.	A	
ORIENTATION 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population.		
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.	A	
ORIENTATION 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.		
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.	B	
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.	A	
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.	A	
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.	A	

ORIENTATION 7 : Soutenir la mobilité durable.

7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables (contribution indirecte)

A

7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

A

ORIENTATION 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

A

8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.

B